

# L'écologie bouleverse la donne dans le monde du BTP



En 2013, toutes les constructions neuves devront répondre à de nouvelles normes.

(Photo Gérard Baldocchi)

Les professionnels du bâtiment s'apprentent à vivre un tournant dans leur façon de travailler. La réglementation thermique 2012 qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain apparaît comme une véritable révolution... verte.

Le texte a déjà été appliqué pour la construction de logements collectifs. Désormais, toutes les maisons individuelles sont concernées ainsi que certains bâtiments comme ceux abritant par exemple des bureaux.

« Cela résulte du Grenelle de l'environnement, note Antoine Jeanneret, directeur régional de l'Ademe. L'objectif est de réduire par quatre notre consommation d'énergie. » Des niveaux de performance ont donc été désignés. Ils tiennent compte des conditions climatiques et diffèrent d'une région à l'autre. Pour la Corse, le seuil a été fixé à 40 kW par mètre carré et par habitant.

« La maison sera alors pensée sur cette base et construite du sol au plafond en respectant les règles visant à atteindre ce degré de performance, expli-

que Nicolas Fremont, responsable du Point Info Énergie de Bastia. L'éclairage, la ventilation, le chauffage ou l'eau chaude sanitaire sont notamment ».

## Une étude thermique à réaliser

Ce changement de réglementation aura un premier effet concret pour les particuliers. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, tout dépôt de permis de construire devra comporter obligatoirement une étude thermique. « Ce document sert à établir un catalogue de mesures pour que l'habitation soit aux normes, en fonction de la situation du terrain, de son exposition... Les particuliers se verront proposer un éventail de possibilités pour atteindre les normes escomptées », précise Dominique Dunand-Bruschi, de la société Audit-Immo Corse.

Ce qui change aussi au regard de la précédente réglementation (RT 2005), c'est son caractère obligatoire. « Jusqu'à présent, un logement devait répondre à certains critères environnementaux mais il n'y avait

pas de contrôles. L'année prochaine, un test final, une fois la maison construite, dira si elle respecte les normes établies au départ », poursuit Dominique Dunand-Bruschi.

Ce bouleversement aura donc un impact direct sur les professionnels du secteur. Ils sont environ 2000 en Haute-Corse et les institutionnels comme les organismes qui œuvrent auprès des artisans ont anticipé le calendrier. « Depuis un an, nous organisons des réunions et des visites de chantier pour expliquer concrètement aux professionnels cette nouvelle manière de travailler. Deux autres séances se tiendront d'ailleurs avant la fin de l'année », souligne Nicolas Frémont.

La Cape de son côté a mis en place un programme de formation qu'elle prend en charge afin de permettre aux artisans d'obtenir une qualification en matière de rénovation thermique.

Enfin, la chambre de commerce et d'industrie tient à disposition des entreprises un portail qui regroupe les informations nécessaires : terrano.fr

## 10 % du budget des ménages

Cette révolution verte a donc un coût à la fois pour les professionnels mais aussi pour les particuliers puisque le prix d'une maison sera relevé de 10 à 15 % afin de satisfaire ces nouvelles exigences. « C'est une contrainte en effet mais c'est surtout un vrai objectif de développement durable, note encore le directeur de l'Ademe. La consommation d'énergie représente 10 % du budget des ménages. Avec la RT 2012, ils verront leurs factures considérablement diminuer ».

De son côté la CTC, compétente en matière d'énergie, a investi sur la période 2007/2013, 55 millions d'euros sur cette problématique.

Mais la révolution verte ne s'arrêtera toutefois pas à la RT 2012. En 2020, de nouvelles conditions seront à remplir pour les constructions neuves : elles devront présenter un bilan positif. Produire plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Tout un programme.

SANDRA CARLOTTI  
scarlotti@corsematin.com